Norme

NF S62-240

Novembre 2017

1er tirage : -

S62-240

www.afnor.org

Matériel de lutte contre l'incendie - Dispositifs d'aspiration pour la défense extérieure contre l'incendie - Règles d'installation, de réception et de maintenance

DOCUMENT PROTÉGÉ PAR LE DROIT D'AUTEUR

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans accord formel.

Contacter :
AFNOR – Norm'Info
11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tél : 01 41 62 76 44
Fax : 01 49 17 92 02
E-mail : norminfo@afnor.org

Imprimé par AFNOR le
25 Janvier 2018

pour
SDIS

avec l'autorisation de l'Editeur

ISSN 0335-3931

norme française

NF S 62-240
4 Novembre 2017

Indice de classement : **S 62-240**

ICS : 13.220.10

Matériel de lutte contre l'incendie — Dispositifs d'aspiration pour la défense extérieure contre l'incendie — Règles d'installation, de réception et de maintenance

E : Firefighting equipment — Suction devices for external firefighting — Rules for installation, delivery acceptance and maintenance

D : Feuerwehrwesen — Absauggeräte für externe Brandbekämpfung — Einbau-, Abnahme- und Wartungsregeln

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général d'AFNOR.

Correspondance

À la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux de normalisation internationaux ou européens traitant du même sujet.

Résumé

Le présent document définit les règles d'installation, de réception et de maintenance des dispositifs d'aspiration au sens de la norme NF S 61-240. Ces dispositifs d'aspiration sont destinés à l'aspiration dans un point d'eau naturel ou artificiel pour la défense extérieure contre l'incendie.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : lutte contre l'incendie, matériel d'incendie, dispositif d'aspiration, bouche d'incendie, prise d'eau, installation, implantation, zone de dégagement, dispositif de vidange, support, maintenance, réception, contrôle de réception, vérification, vérification périodique.

Modifications

Corrections

Éditée et diffusée par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) — 11, rue Francis de Pressensé — 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tél. : + 33 (0)1 41 62 80 00 — Fax : + 33 (0)1 49 17 90 00 — www.afnor.org

© AFNOR — Tous droits réservés

La norme

La norme est destinée à servir de base dans les relations entre partenaires économiques, scientifiques, techniques et sociaux.

La norme par nature est d'application volontaire. Référencée dans un contrat, elle s'impose aux parties. Une réglementation peut rendre d'application obligatoire tout ou partie d'une norme.

La norme est un document élaboré par consensus au sein d'un organisme de normalisation par sollicitation des représentants de toutes les parties intéressées. Son adoption est précédée d'une enquête publique.

La norme fait l'objet d'un examen régulier pour évaluer sa pertinence dans le temps.

Toute norme est réputée en vigueur à partir de la date présente sur la première page.

Pour comprendre les normes

L'attention du lecteur est attirée sur les points suivants :

Seules les formes verbales **doit et doivent** sont utilisées pour exprimer une ou des exigences qui doivent être respectées pour se conformer au présent document. Ces exigences peuvent se trouver dans le corps de la norme ou en annexe qualifiée de «normative». Pour les méthodes d'essai, l'utilisation de l'infinitif correspond à une exigence.

Les expressions telles que, **il convient et il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une possibilité préférée mais non exigée pour se conformer au présent document. Les formes verbales **peut et peuvent** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires, ou une autorisation.

En outre, le présent document peut fournir des renseignements supplémentaires destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments ou à en clarifier l'application, sans énoncer d'exigence à respecter. Ces éléments sont présentés sous forme de **notes ou d'annexes informatives**.

Commission de normalisation

Une commission de normalisation réunit, dans un domaine d'activité donné, les expertises nécessaires à l'élaboration des normes françaises et des positions françaises sur les projets de norme européenne ou internationale. Elle peut également préparer des normes expérimentales et des fascicules de documentation.

La composition de la commission de normalisation qui a élaboré le présent document est donnée ci-après. Lorsqu'un expert représente un organisme différent de son organisme d'appartenance, cette information apparaît sous la forme : organisme d'appartenance (organisme représenté).

Vous avez utilisé ce document, faites part de votre expérience à ceux qui l'ont élaboré.

Scannez le QR Code pour accéder au questionnaire de ce document ou retrouvez-nous sur http://norminfo.afnor.org/norme/101446.

Installations fixes de lutte contre l'incendie — AFNOR S61A

Composition de la commission de normalisation

Président : M COUPEL

Secrétariat : MME REIS — AFNOR

M	ARCHAMBEAU	BNPP
M	BALANDRAS	LABARONNE CITAF
M	BEDO	CLF SATREM (GIS)
M	BERT	SDIS 42
MME	BERTIN	PROFOAM INTERNATIONAL (AFPE2I)
M	BINET	SDIS 29
M	BORGNE	CLF SATREM (GIS)
M	BOULET	TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY FRANCE (GIFEX)
M	BREGEON	STBFT
M	BREVET	CNPP ENTREPRISE
M	BROIHIER	QUALICONSULT FORMATION
MME	BRUNO	FFMI — FEDERATION FRANCAISE METIERS DE L'INCENDIE
M	BUSSON	BAYARD
M	CANLER	FFMI — FEDERATION FRANCAISE METIERS DE L'INCENDIE
M	CASO	SDIS 77
M	CHARTON	PERIFEM
M	CHIRON	DESAUTEL (AFPE2I)
M	CHOMETTE	SDMIS
M	COUPEL	JEAN COUPEL (AFPE2I)
M	DE SAINT-VICENT	SAINT GOBAIN PAM
M	DECLERCQ	ORCHIDEE FRANCE (AFPE2I)
MME	DEGUERRY	CNPP ENTREPRISE
M	DEYERMENDJIAN	CITERPACK ENVIRONMENT SAS
M	DOOSTERLINCK	TRICOFLEX (AFPE2I)

M	DUBOIS	ROT SAS (AFPE2I)
M	DUFEU	DG SECURITE CIVILE GESTION CRISES
M	DUTROP	BAYARD
M	FRANC	SPK ENGINEERING
M	FRANCO	CSTB
M	GATEAU	FNSPF-FED NAT SAPEURS POMPIERS FRANCE
M	GONIN	SDIS — SCE DEPT SECOURS INCENDIE
M	GRIMA	SDIS 42
M	GROSJEAN	SSI SERVICE (GIFEX)
MME	GUILLIER	FFA — FEDERATION FRANCAISE DE L'ASSURANCE
M	HEYRAL	FFMI — FEDERATION FRANCAISE METIERS DE L'INCENDIE
MME	IBOS	DUPONT DE NEMOURS (AFPE2I)
MME	IFTIKHAR	AFNOR CERTIFICATION
M	JEAN	CNPP ENTREPRISE
M	KARZAZI	AXA MATRIX RISK CONSULTANTS SA (FFA — FEDERATION FRANCAISE DE L'ASSURANCE)
M	KERLEROUX	WILO SALMSON FRANCE SAS
M	KRAVETZ	FM APPROVALS LIMITED
M	LABOUREL	GESIP
M	LAGUERIE	CHEMOURS FRANCE SAS (AFPE2I)
M	LEJARS	ELCSI
MME	LUCAS	UNM
M	MALFILÂTRE	SOCOTEC FRANCE
M	MANGIALENTI	DESAUTEL SAS (GIFEX)
M	MASSON	DG SECURITE CIVILE GESTION CRISES
M	MOINET	TYCO BUILDING SERVICES PRODUCTS (AFPE2I)
M	MOREAU	ASSISTANCE GENERALE PROTECTION — AGP (SYPSI)
M	NACHETE	CHUBB FRANCE
M	NARBEY	CLIMEX (SYPSI)
M	PETRONE	BUREAU VERITAS
M	PIDRON	LABARONNE CITAF

M	PROUST	TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY FRANCE (GIS)
M	ROBIN	PERIFEM
M	ROCHE	COFELY AXIMA (GIS)
M	ROISIN	FM APPROVALS LIMITED
MME	ROSSARD	BIO EX (AFPE2I)
M	ROY	BRIGADE SAPEURS POMPIERS PARIS
M	SAULOUP	ROT SAS (AFPE2I)
M	SUPPLY	CITERNEO
M	TENAGLIA	DESAUTEL (AFPE2I)
M	TORRELLI	AVK FRANCE SAS
M	TOUSSAINT	TECHNODOOR
M	TRITZ	TECHNODOOR
M	VALETTE	AVK FRANCE SAS
MME	WASIELEWSKI	BUREAU VERITAS

NF S 62-240

Sommaire

Page

Avant-propos 8

1 Domaine d'application 9

2 Références normatives 9

3 Termes et définitions 10

4 Prescriptions relatives aux installations de poteaux d'aspiration 13
4.1 Composition de l'installation « poteau d'aspiration » 13
4.2 Poteau d'aspiration proprement dit 14
4.3 Implantation du poteau 15
4.3.1 Généralités 15
4.3.2 Volume de dégagement d'un poteau d'aspiration 15
4.4 Installation du poteau d'aspiration 16
4.4.1 Ancrage 17
4.4.2 Socle de propreté 17
4.4.3 Dispositif de drainage pour vidange 17
4.4.4 Appui et butée du coude à patin 18
4.4.5 Mise à niveau 18
4.4.6 Vidange 18
4.4.7 Remblaiement 18

5 Prescriptions relatives aux installations de bouches d'aspiration 18
5.1 Composition de l'installation « bouche d'aspiration » 18
5.2 Bouche d'aspiration proprement dite 18
5.3 Implantation de la bouche d'aspiration 19
5.3.1 Généralités 19
5.3.2 Volume de dégagement d'une bouche d'aspiration 19
5.4 Installation de la bouche d'aspiration 21
5.4.1 Le socle de propreté 21
5.4.2 Dispositif de drainage pour vidange 21
5.4.3 Appui et butée du coude à patin 21
5.4.4 Mise à niveau 21
5.4.5 Vidange 21
5.4.6 Remblaiement 21

6 Prescriptions relatives aux installations de prises d'aspiration 21
6.1 Installation de prise directe 21
6.2 Installation de prise déportée 22
6.2.1 Composition de l'installation « prise déportée » 22
6.2.2 Prise déportée proprement dite 22
6.2.3 Implantation de la prise déportée 22
6.2.4 Installation de la prise déportée 26

7 Conditions de réception de l'installation des poteaux, bouches et prises d'aspiration 27
7.1 Généralités 27
7.2 Dossier technique 27
7.3 Opérations à réaliser dans le cadre du rapport d'essai 27
7.3.1 Vérifications générales 27
7.3.2 Vérifications visuelles du poteau, de la bouche ou de la prise d'aspiration 28
7.3.3 Vérifications de fonctionnement du poteau, de la bouche ou de la prise d'aspiration 28

8 Maintenance des poteaux, bouches et prises d'aspiration 28
8.1 Généralités 28
8.2 Périodicité 29

8.3 Vérifications visuelles 29
8.4 Vérifications hydrauliques 29
8.4.1 Conditions préalables 29
8.4.2 Vérification des performances hydrauliques du poteau, de la bouche ou de la prise d'aspiration 30
8.5 Compte-rendu 30

Annexe A (normative) Rapport de réception d'un dispositif d'aspiration 31

NF S 62-240

Avant-propos

Les dispositifs d'aspiration, objet du présent document, permettent le branchement des équipements des services de lutte contre l'incendie destinés à aspirer de l'eau dans un point d'eau naturel ou artificiel pour la défense extérieure contre l'incendie.

1 Domaine d'application

Le présent document définit les règles d'installation, de réception et de maintenance des dispositifs d'aspiration au sens de la NF S 61-240. Ces dispositifs d'aspiration sont destinés à l'aspiration dans un point d'eau naturel ou artificiel pour la défense extérieure contre l'incendie.

Ce document comprend les prescriptions d'installation, de réception et de maintenance spécifiques aux :

— poteaux d'aspiration ;

— bouches d'aspiration ;

— prises d'aspiration :

  — prises directes ;

  — prises déportées.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

NF S 61-221, *Matériel de lutte contre l'incendie — Plaques de signalisation pour prises et points d'eau.*

NF S 61-240, *Matériel de lutte contre l'incendie — Dispositifs d'aspiration pour la défense extérieure contre l'incendie — Prescriptions et méthodes d'essai.*

NF S 61-701, *Équipement des services de secours et de lutte contre l'incendie — Raccords destinés à la lutte contre les incendies — Sécurité et performances.*

NF S 61-703, *Matériel de lutte contre l'incendie — Demi-raccords fixes, symétriques à bourrelet — Caractéristiques.*

NF S 61-708, *Matériels de lutte contre l'incendie — Raccords Keyser — DN 100 - ISO PN 16.*

NF EN 736-2, *Appareils de robinetterie — Terminologie — Partie 2 : Définition des composants des appareils de robinetterie (indice de classement : E 29-306-2).*

NF EN 736-3, *Appareils de robinetterie — Terminologie — Partie 3 : Définition des termes (indice de classement : E 29-306-3).*

NF EN 1074-1, *Robinetterie pour l'alimentation en eau — Prescriptions d'aptitude à l'emploi et vérifications s'y rapportant — Partie 1 : Prescriptions générales (indice de classement : E 29-316-1).*

NF EN 14339, *Bouches d'incendie enterrées (indice de classement : S 61-211).*

NF EN 14384, *Poteaux d'incendie (indice de classement : S 61-213).*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1
poteau d'incendie par aspiration (appelé « poteau d'aspiration » dans le présent document)
dispositif en forme de colonne en saillie par rapport au niveau du sol, prévu pour l'alimentation en eau par aspiration dans une réserve pour la lutte contre l'incendie

3.1.1
poteau d'aspiration avec obturateur (dit « type H » dans le présent document)
poteau équipé d'un obturateur dont la colonne se vide automatiquement quand on ferme l'obturateur

3.1.2
poteau d'aspiration sans obturateur (dit « type S » dans le présent document)
poteau sans obturateur ni système de vidange

3.2
bouche d'incendie par aspiration (appelé « bouche d'aspiration » dans le présent document)
dispositif installé en-dessous du niveau du sol, prévu pour l'alimentation en eau par aspiration dans une réserve pour la lutte contre l'incendie

3.2.1
bouche d'aspiration avec obturateur (dit « type H » dans le présent document)
bouche équipée d'un obturateur dont la colonne se vide automatiquement quand on ferme l'obturateur

3.2.2
bouche d'aspiration sans obturateur (dit « type S » dans le présent document)
bouche sans obturateur ni système de vidange

3.3
prise d'aspiration
dispositif constitué d'un élément de robinetterie permettant le raccordement des flexibles d'aspiration

3.3.1
prise directe
prise d'aspiration, constituée d'un demi-raccord, n'étant pas installée sur une canalisation mais directement sur la paroi de la réserve (par exemple: citerne souple)

3.3.2
prise déportée
prise d'aspiration, constituée d'au moins un demi-raccord, installée à l'extrémité d'une canalisation

3.4
raccord
élément de la bouche d'aspiration permettant le raccordement des flexibles d'incendie par une pièce de jonction

3.5
demi-raccord
élément du poteau, de la bouche ou de la prise (directe ou déportée) permettant le raccordement des flexibles d'aspiration destinés à alimenter les engins des services d'incendie et de secours

3.6
bouchon
dispositif d'obturation étanche des demi-raccords équipant les poteaux d'aspiration et les prises directes

3.7
coffre
élément amovible protégeant la partie non enterrée d'un poteau d'aspiration

3.8
dispositif de renversabilité
mécanisme qui permet de désolidariser la partie du poteau située au-dessus du sol, de la partie enterrée lorsqu'il est soumis à un choc tout en maintenant l'étanchéité de l'obturateur principal

3.9
obturateur
système de commande manuelle à simple clapet d'un poteau de type H permettant de régler l'écoulement du fluide

3.10
DN, diamètre nominal
désignation alphanumérique de dimension pour les composants d'un réseau de tuyauteries, utilisée à des fins de référence. Elle comprend les lettres DN suivies par un nombre entier sans dimension qui est indirectement relié aux dimensions réelles, en millimètres, de l'alésage ou du diamètre extérieur des raccordements d'extrémité

[EN 1074-1:2000]

3.11
FSH
Fermeture dans le Sens Horaire

3.12
ancrage
dispositif permettant de maintenir la bouche ou le poteau d'incendie en position verticale

3.13
socle de propreté
aménagement autour du poteau ou de la bouche d'incendie, dont la surface plane et propre évite la formation d'un trou dans le terrain naturel du fait de l'eau s'écoulant de l'appareil

3.14
coude à patin du poteau ou de la bouche d'aspiration
extrémité basse du poteau ou de la bouche d'aspiration, coudée à 90°, constituant le raccordement à la canalisation d'alimentation en eau. Il comporte un dispositif permettant l'appui au sol du poteau ou de la bouche d'aspiration

3.15
appui et butée du coude à patin
dispositif permettant de garantir la stabilité au niveau du coude à patin

3.16
dispositif de sectionnement
organe permettant soit l'obturation, soit l'isolement du dispositif d'aspiration, la manœuvre de fermeture est dans le sens horaire (FSH)

3.17
esse de réglage
élément de canalisation comportant deux brides de raccordement parallèles, excentrées, disposées perpendiculairement à l'axe de l'alimentation

3.18
tête de bouche à clé
dispositif installé au niveau du sol et comportant un orifice obturé donnant accès à l'organe de commande d'un dispositif de sectionnement

3.19
clé de barrage
outil permettant la manœuvre des dispositifs de sectionnement enterrés et de la bouche d'aspiration

3.20
niveau de sol fini pour les bouches d'aspiration
cote correspondant à l'affleurement de la surface supérieure du couvercle du coffre de la bouche d'aspiration au sol

NOTE Ce point est utilisé pour positionner la bouche sur le terrain. La profondeur de l'axe de la conduite d'alimentation en eau et du dispositif d'incongélabilité est alors définie.

3.21
niveau de sol fini pour les poteaux d'aspiration
limite entre la partie aérienne et la partie enterrée du poteau d'aspiration lorsque celui-ci est installé

NOTE Ce point est utilisé pour positionner le poteau sur le terrain. Lorsque la profondeur de la conduite d'alimentation et du dispositif de vidange est définie par rapport à ce point, la hauteur des organes de la partie aérienne est alors aussi définie par rapport à ce point.

3.22
profondeur de couverture (Pc)
valeur correspondant à la cote entre l'axe de la canalisation et le niveau de sol théorique

3.23
profondeur de l'orifice de vidange (Pv)
valeur correspondant à la cote entre l'axe de l'orifice de vidange et le niveau de sol théorique

3.24
personne responsable
personne(s) chargée(s) de prévoir les dispositions appropriées pour l'installation, la réception ou la maintenance des dispositifs d'aspiration

3.25
personnel compétent
personnel ayant la formation et l'expérience nécessaires ainsi que l'accès aux outils, équipements, informations et manuels pertinents, et connaissant toutes les procédures particulières recommandées par le fabricant pour pouvoir appliquer les procédures de maintenance du présent document

3.26
maintenance
combinaison de toutes les opérations techniques et administratives, y compris la surveillance, permettant d'entretenir un appareil ou de le remettre en état afin qu'il puisse remplir correctement sa fonction

3.27
DECI
Défense Extérieure Contre l'Incendie

4 Prescriptions relatives aux installations de poteaux d'aspiration

4.1 Composition de l'installation « poteau d'aspiration »

L'installation « poteau d'aspiration » est composée des éléments suivants (voir Figure 1) :

— le poteau d'aspiration (voir 4.2) ;

— l'ancrage ;

— le socle de propreté lorsque nécessaire ;

— le dispositif de drainage pour la vidange ;

— l'appui et la butée du coude à patin ;

— un dispositif éventuel de mise à niveau permettant le raccordement à la canalisation (par exemple une esse de réglage).

Les poteaux d'aspiration peuvent être isolés de la conduite d'arrivée d'eau par un dispositif de sectionnement FSH, en position ouverte par défaut. Il doit toujours être accessible, manœuvrable, signalé et disposé à une distance comprise entre 1 m et 3 m du poteau.

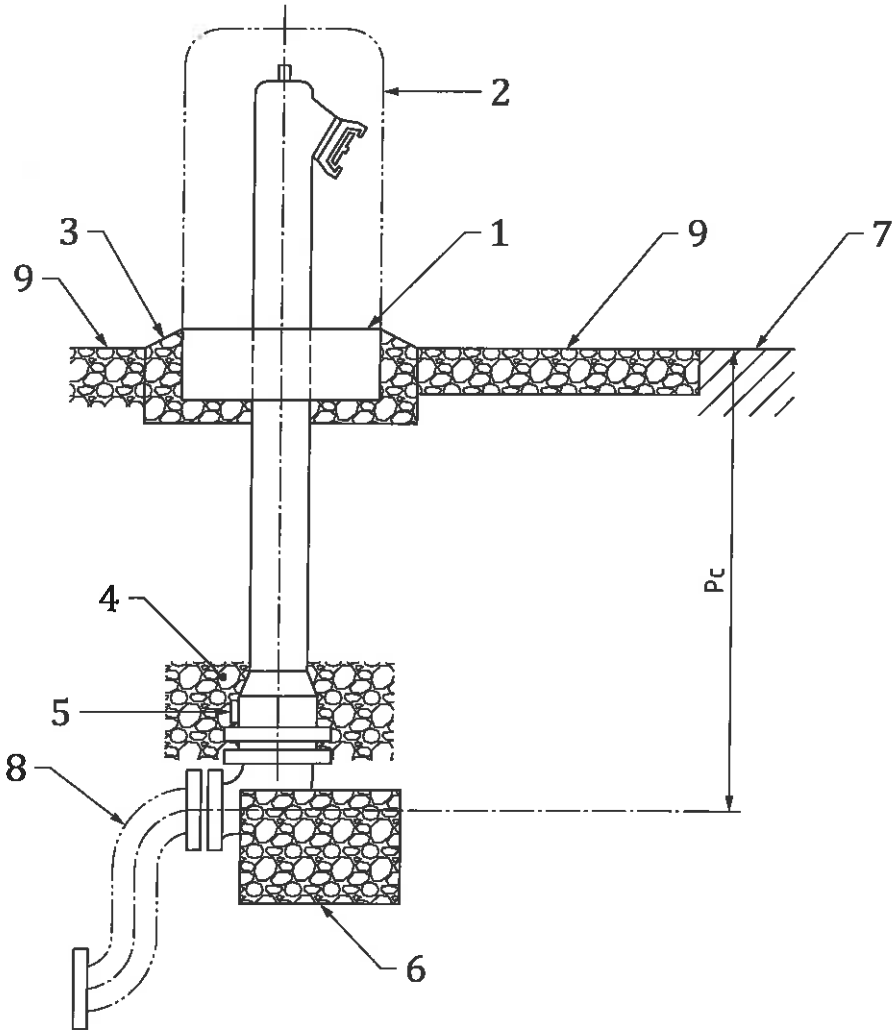

Légende

1 Ancrage
2 Coffre éventuel
3 Pente pour éviter la stagnation d'eau
4 Dispositif pour drainage de la vidange
5 Orifice de vidange
6 Système d'ancrage du coude à patin
7 Niveau du sol fini
8 Esse de réglage éventuelle
9 Socle de propreté (s'il doit exister)
Pc Profondeur de couverture

Figure 1 — Schéma de principe de l'installation « poteau d'aspiration »

4.2 Poteau d'aspiration proprement dit

Le poteau d'aspiration doit être conforme à la NF S 61-240.

4.3 Implantation du poteau

4.3.1 Généralités

L'emplacement du poteau d'aspiration et son orientation sont choisis de façon à respecter les conditions suivantes :

— un poteau doit être implanté sur un emplacement le moins vulnérable possible à la circulation automobile (exemple : décrochement de mur, pan coupé, etc.). Lorsque cette condition ne peut pas être remplie, il doit être mis à l'abri des chocs mécaniques par un système de protection (murette, barrière, etc.) n'affectant pas les exigences du paragraphe 4.4.2 ;

— il doit être accessible aux services de secours et de lutte contre l'incendie, et ses demi-raccords doivent toujours être orientés dans le sens du branchement à la pompe d'aspiration ;

— lorsqu'un poteau est implanté sur les trottoirs, voies piétonnes, etc. il ne doit pas constituer un obstacle dangereux ou gênant pour la circulation des usagers (piétons, personnes à mobilité réduite, etc.). En aucun cas l'accès et le fonctionnement du poteau ne doivent être empêchés (exemple stationnement de véhicule) ;

— le volume sphérique de 10 m de rayon ayant pour centre l'intersection entre l'axe vertical du ou des demi-raccord(s) du dispositif d'aspiration et le niveau du sol fini, ne doit pas contenir d'installation électrique haute tension (y compris enterrée), à conducteurs non protégés ;

— le poteau doit être positionné verticalement ;

— la hauteur « H1 » entre le niveau du sol fini et le ou les demi-raccord(s) doit être de (voir Figure 2) :

  — 450 mm +100/-50 mm pour les poteaux DN 100 ;

  — 550 mm +100/-50 mm pour les poteaux DN 150.

4.3.2 Volume de dégagement d'un poteau d'aspiration

Les volumes de dégagement du poteau d'aspiration doivent respecter les conditions suivantes (voir Figure 2) :

Pour permettre la manœuvre du poteau d'aspiration et le démontage de son organe d'obturation, il doit exister autour de l'appareil un « volume de dégagement » sous la forme d'un cylindre vertical, libre de tout obstacle fixe. Ce cylindre, centré sur l'axe vertical du poteau d'aspiration, situé au-dessus du niveau du sol, doit avoir un rayon de 0,50 m minimum et une hauteur au moins égale à 2TA +Pc pour les poteaux non renversables et égale à 2 m pour les poteaux renversables.

Pour faciliter la mise en place ou la manœuvre des flexibles d'aspiration après raccordement, il doit exister autour de chaque demi-raccord du poteau d'aspiration un « volume de dégagement » sous la forme d'un cône, libre de tout obstacle fixe (l'intersection de ce cône avec le niveau horizontal du sol fini tel que défini par la Figure 2 n'est pas considérée comme un obstacle). Le cône doit avoir une hauteur « H » minimale de 1 m, et un angle au sommet « MPN » supérieur ou égale à 45°. L'axe de ce cône est confondu avec l'axe du demi-raccord, et son origine se situe au niveau de la section de sortie de ce demi-raccord.

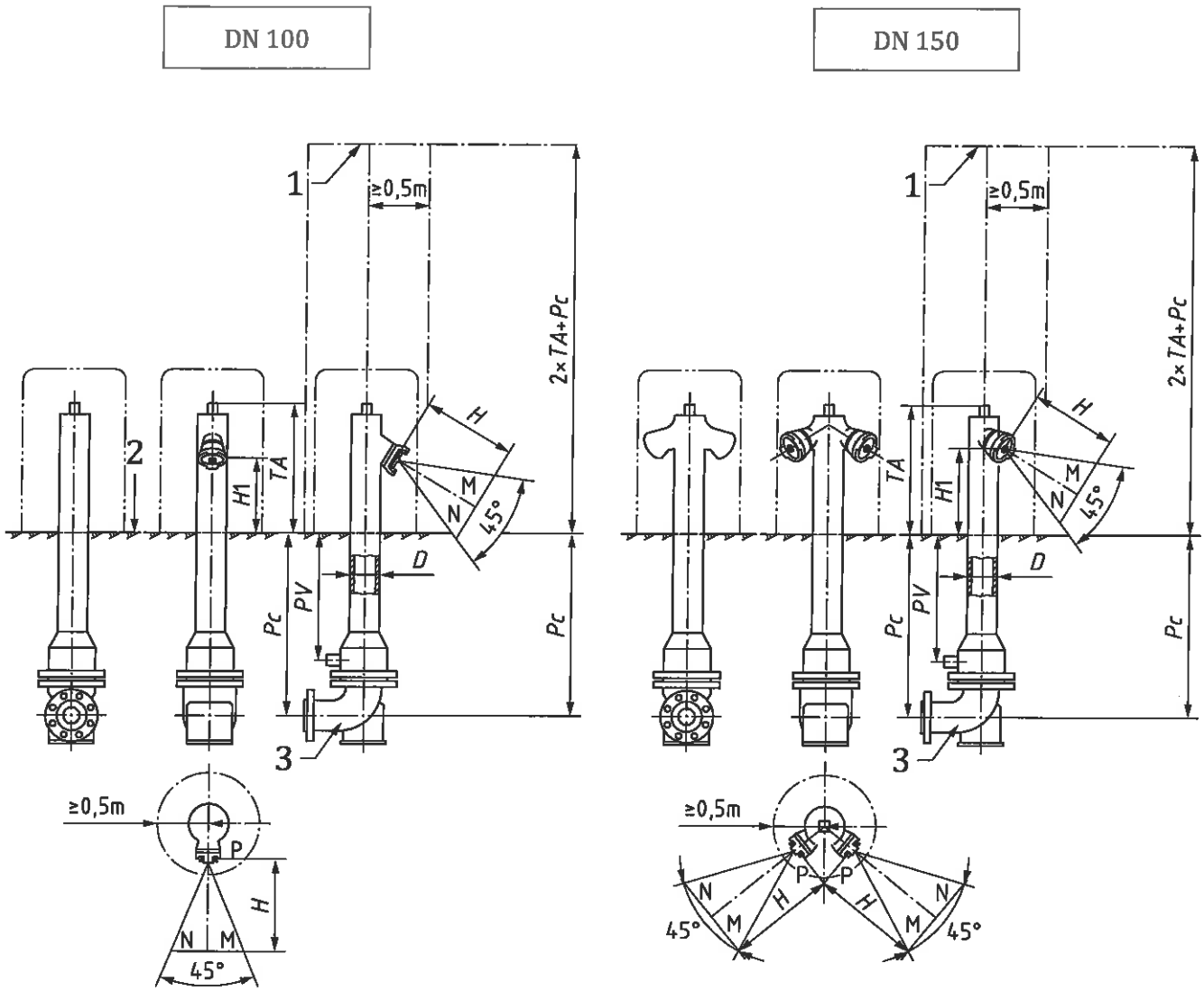

Légende

1 Limite espace libre
2 Niveau du sol fini
3 Coude à patin à orienter en fonction de l'installation
D Diamètre extérieur du poteau
Pc Profondeur de couverture
Pv Profondeur de l'orifice de vidange
TA Hauteur de la partie émergente du poteau
H Hauteur du cône
H1 Hauteur à l'axe des orifices des demi-raccords
2xTA+Pc Hauteur de dégagement

Figure 2 — Poteau d'aspiration - Dimensions générales et volume de dégagement

4.4 Installation du poteau d'aspiration

Les recommandations qui suivent doivent être respectées pour l'ancrage et la mise à niveau des poteaux d'aspiration.

4.4.1 Ancrage

Le poteau d'aspiration doit être maintenu au niveau du sol par un dispositif d'ancrage. Ce dispositif peut être soit un ouvrage en maçonnerie qui doit avoir au moins une épaisseur de 0,3 m et qui s'étend au moins sur 0,2 m autour de la paroi extérieure du poteau, soit tout autre dispositif assurant la même fonctionnalité.

Lorsque le poteau d'aspiration possède un coffre, le dispositif d'ancrage ne doit pas empêcher ni sa manœuvre ni son démontage.

Dans le cas de poteau renversable, le dispositif d'ancrage ne doit pas empêcher le démontage ou la remise en état après renversement.

4.4.2 Socle de propreté

En cas de pose en terrain naturel (par exemple absence de revêtement béton ou bitumineux), le poteau d'aspiration doit être entouré par un socle de propreté ayant au moins 0,15 m d'épaisseur et s'étendant au moins à 0,3 m autour de la paroi extérieure du poteau. Dans l'axe de chaque demi-raccord, cette distance doit être d'au moins 0,6 m (voir Figure 3). Ces distances incluent l'ancrage.

Le socle de propreté, de par sa forme, ne doit pas permettre la rétention d'eau.

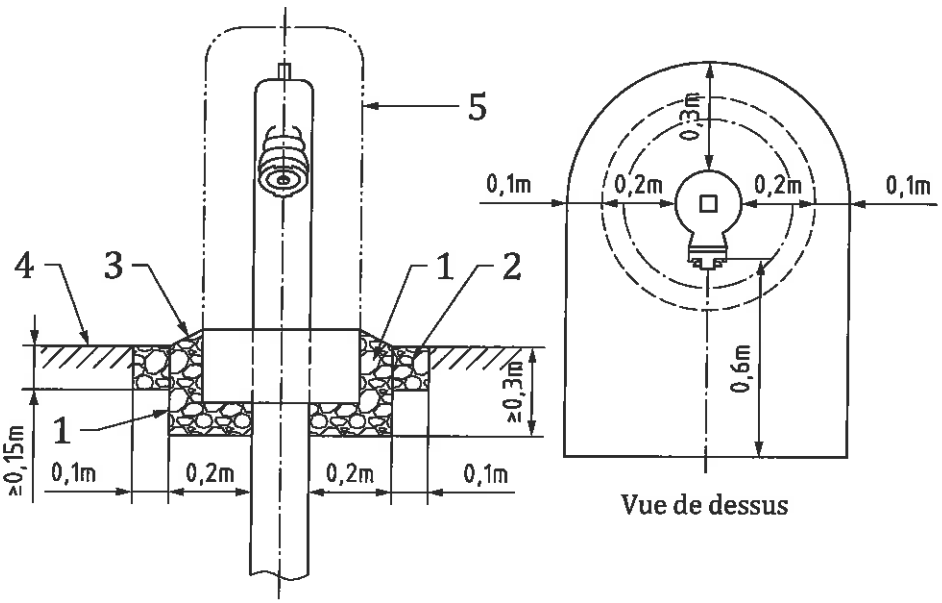

Légende

1 Ancrage
2 Socle de propreté
3 Pente pour éviter la stagnation d'eau
4 Niveau du sol fini
5 Coffre éventuel

Figure 3 — Socle de propreté pour poteau d'aspiration

4.4.3 Dispositif de drainage pour vidange

Un dispositif de drainage pour vidange doit être prévu. Il est constitué par exemple d'un amas de cailloux de 200 L minimum, de granulométrie au moins égale à 30 mm, ne comportant aucune fine, protégé par un dispositif empêchant toute pénétration de racines et fines.

Il devra permettre de respecter le temps de vidange normalisé défini dans la NF EN 14384.

4.4.4 Appui et butée du coude à patin

Le coude à patin du poteau d'aspiration doit être placé dans un massif en béton dont la stabilité est assurée dans le temps. Ce massif doit être dimensionné pour reprendre l'effort éventuel lié à l'aspiration au niveau du coude à patin mais également pour empêcher tout mouvement de la conduite amont en cas de renversement du poteau suite à un accident. Cela conduit à un volume adapté de béton, au minimum de 0,1 m^3.

L'orifice de vidange ne doit pas être obstrué. Le dispositif d'appui et de butée ne doit pas être un obstacle à la vidange efficace du poteau.

4.4.5 Mise à niveau

À la mise en place, lorsque les conditions de pose dépassent les possibilités intrinsèques de mise à niveau du poteau, celle-ci doit être réalisée par l'adjonction de manchettes, d'une esse de réglage, etc.

4.4.6 Vidange

Toutes les précautions doivent être prises pour que le poteau puisse être vidangé. La vidange de l'appareil ne doit en aucun cas être mise en communication avec un égout susceptible d'être en charge.

4.4.7 Remblaiement

Le remblaiement est réalisé de manière à éviter tout affaissement autour du poteau d'aspiration et toute détérioration de ce dernier.

5 Prescriptions relatives aux installations de bouches d'aspiration

5.1 Composition de l'installation « bouche d'aspiration »

L'installation « bouche d'aspiration » est composée des éléments suivants :

— la bouche d'aspiration (voir 5.2) ;

— un socle de propreté lorsque nécessaire ;

— un dispositif de drainage pour vidange ;

— un appui et une butée du coude à patin ;

— un dispositif éventuel de mise à niveau permettant le raccordement à la canalisation (par exemple une esse de réglage).

Lorsqu'il est en position ouverte, le couvercle de la bouche ne doit pas masquer la tête de bouche à clé.

Les bouches d'aspiration peuvent être isolées de la conduite d'arrivée d'eau par un dispositif de sectionnement FSH, en position ouverte par défaut. Il doit toujours être accessible, manœuvrable, signalé et disposé à une distance comprise entre 1 et 3 m de la bouche.

5.2 Bouche d'aspiration proprement dite

La bouche d'aspiration doit être conforme à la NF S 61-240.

5.3 Implantation de la bouche d'aspiration

5.3.1 Généralités

La bouche d'aspiration ne doit pas être implantée :

— sur les voies publiques ou privées réservées à la circulation automobile ;

— sur les voies réservées aux engins de secours et de lutte contre l'incendie ;

— sur les emplacements réservés au stationnement des véhicules.

Le volume sphérique de 10 m de rayon ayant pour centre l'intersection entre l'axe vertical du demi-raccord de la bouche d'aspiration et le niveau du sol fini, ne doit pas contenir d'installation électrique haute tension, à conducteurs non protégés.

Le sol fini doit empêcher la rétention d'eau autour de la bouche. La face supérieure du raccord Keyser ne doit pas être à plus de 50 mm du niveau du sol fini.

La bouche d'aspiration doit être signalée par une plaque indicatrice conforme à la réglementation ou à la NF S 61-221.

5.3.2 Volume de dégagement d'une bouche d'aspiration

L'emplacement de la bouche d'aspiration et son orientation sont choisis de façon à permettre (voir Figure 4) :

— l'existence d'un « volume de dégagement », libre de tout obstacle fixe, destiné à la mise en œuvre du branchement des équipements des services de lutte contre l'incendie (coude d'alimentation, retenue, flexible, etc.) ;

— l'existence autour de la bouche d'aspiration d'un espace libre présentant la forme d'un cylindre vertical de 0,60 m de rayon minimum, à partir du carré de manœuvre. Au-dessus du niveau du sol fini, l'espace libre doit avoir une hauteur au moins égale à 2 m ;

— que la face supérieure du couvercle en position fermée soit alignée avec le niveau du sol fini ;

— que le couvercle en position ouverte ne déborde jamais sur la chaussée.

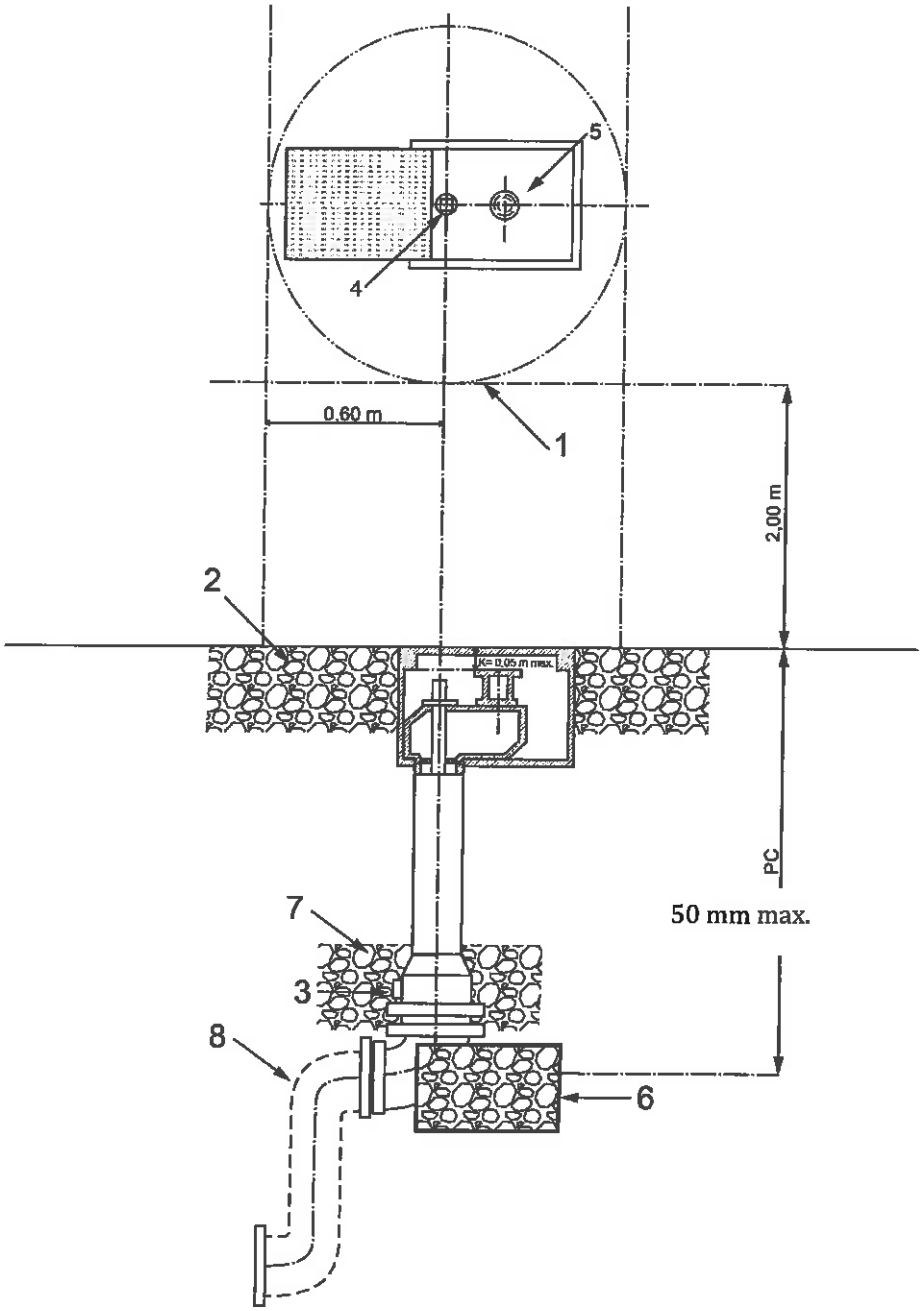

Légende

1 Limite de l'espace libre
2 Niveau du sol fini
3 Orifice de vidange
4 Carré de manœuvre
5 Raccord « Keyser »
6 Système d'ancrage du coude à patin
7 Dispositif de drainage pour la vidange
8 Esse de réglage éventuelle
Pc Profondeur de couverture

Figure 4 — Volume de dégagement de la bouche d'aspiration

5.4 Installation de la bouche d'aspiration

Les recommandations qui suivent doivent être respectées pour la mise à niveau et l'ancrage des bouches d'aspiration (voir Figure 4).

5.4.1 Le socle de propreté

En cas de pose en terrain naturel (absence de revêtement béton ou bitumineux), la bouche d'aspiration doit être encastrée dans un socle de propreté ayant au moins 0,15 m d'épaisseur (au droit de la paroi latérale) et s'étendant au moins à 0,50 m autour de l'appareil.

Le socle de propreté, de par sa forme, ne doit pas permettre la rétention d'eau.

5.4.2 Dispositif de drainage pour vidange

Un dispositif de drainage pour vidange doit être prévu. Il est constitué par exemple d'un amas de cailloux de 200 L minimum, de granulométrie au moins égale à 30 mm, ne comportant aucune fine, protégé par un dispositif empêchant toute pénétration de racines et de fines.

Il devra permettre de respecter le temps de vidange normalisé défini dans la NF EN 14339.

5.4.3 Appui et butée du coude à patin

Le coude à patin de la bouche d'aspiration doit être placé dans un massif en béton dont la stabilité est assurée dans le temps. Ce massif doit être dimensionné pour reprendre l'effort éventuel lié à l'aspiration au niveau du coude à patin. Cela conduit à un volume adapté de béton, au minimum de 0,1 m^3.

L'orifice de vidange ne doit pas être obstrué. Le dispositif d'appui et de butée ne doit pas être un obstacle à la vidange efficace de la bouche.

5.4.4 Mise à niveau

À la mise en place, lorsque les conditions de pose dépassent les possibilités intrinsèques de mise à niveau de la bouche, celle-ci doit être réalisée par l'adjonction de manchettes, d'esse de réglage, etc.

5.4.5 Vidange

Toutes les précautions doivent être prises pour que la bouche puisse être vidangée. La vidange de l'appareil ne doit en aucun cas être mise en communication avec un égout susceptible d'être en charge.

5.4.6 Remblaiement

Le remblaiement est réalisé de manière à éviter tout affaissement autour de la bouche d'aspiration et toute détérioration de cette dernière.

6 Prescriptions relatives aux installations de prises d'aspiration

6.1 Installation de prise directe

La prise directe doit être conforme à la NF S 61-240.

La hauteur entre l'axe de la prise et le niveau du sol fini doit être :

— pour les citernes souples, comprise entre 500 mm et 800 mm ;

— pour les autres points d'eau : 500 mm (-0/+100).

Le demi-raccord est disposé horizontalement, ses coquilles sont orientées en position haute et basse.

Les demi-raccords sont isolés ou en binôme. Un binôme est constitué de deux demi-raccords distants l'un de l'autre de 1 m ± 0,1 m. Les demi-raccords isolés ou les binômes doivent être disposés à une distance minimale fixée par la réglementation.

Chaque demi-raccord ou binôme doit être accessible à tout moment aux engins ou matériels de lutte contre l'incendie dans des conditions permettant de les utiliser.

Les prises directes sont isolées de la source d'eau par un dispositif de sectionnement FSH, en position fermée par défaut. Elle doit toujours être accessible et manœuvrable. Ce dispositif peut ne pas être hors gel.

Le volume sphérique de 10 m de rayon ayant pour centre l'intersection entre l'axe vertical du ou des demi-raccord(s) du dispositif d'aspiration et le niveau du sol fini, ne doit pas contenir d'installation électrique haute tension (y compris enterrée), à conducteurs non protégés.

6.2 Installation de prise déportée

6.2.1 Composition de l'installation « prise déportée »

L'installation « prise déportée » est composée des éléments suivants (voir Figure 5) :

— la prise déportée (voir 6.2.2) ;

— l'ancrage ;

— le socle de propreté lorsque nécessaire ;

— le dispositif de drainage pour la vidange.

Les prises déportées peuvent être isolées de la conduite d'arrivée d'eau par un dispositif de sectionnement FSH, en position fermée par défaut. Il doit toujours être accessible, manœuvrable, signalé et disposé à une distance comprise entre 1 m et 3 m de la prise.

6.2.2 Prise déportée proprement dite

La prise déportée doit être conforme à la NF S 61-240.

6.2.3 Implantation de la prise déportée

6.2.3.1 Généralités

L'emplacement de la prise déportée et son orientation sont choisis de façon à respecter les conditions suivantes :

Une prise déportée doit être implantée sur un emplacement le moins vulnérable possible à la circulation automobile (exemple : décrochement de mur, pan coupé, etc.). Lorsque cette condition ne peut pas être remplie, il doit être mis à l'abri des chocs mécaniques par un système de protection (murette, barrière, etc.) répondant aux exigences du paragraphe 6.2.3.2.

Elle doit être accessible aux services de secours et de lutte contre l'incendie, et son (ses) demi-raccord(s) doit (doivent) toujours être orienté(s) dans le sens du branchement à la pompe d'aspiration.

Lorsqu'une prise déportée est implantée sur les trottoirs, voies piétonnes etc., elle ne doit pas constituer un obstacle dangereux ou gênant pour la circulation des usagers (piétons, personnes à mobilité réduite, etc.). En aucun cas l'accès et le fonctionnement de la prise déportée ne doivent être empêchés (exemple : stationnement de véhicule).

La hauteur « H1 » entre l'axe de la prise et le niveau du sol fini doit être comprise entre 500 mm (-0 / +100).

Le demi-raccord de la prise déportée est disposé horizontalement, ses coquilles sont orientées en position haute et basse (voir Figure 5).

Les demi-raccords sont isolés ou en binôme. Un binôme est constitué de deux demi-raccords distants l'un de l'autre de 600 mm ± 200 mm. Les demi-raccords isolés ou les binômes doivent être disposés à une distance minimale fixée par la réglementation.

Chaque demi-raccord ou binôme doit être accessible à tout moment aux engins ou matériels d'incendie dans des conditions permettant de les utiliser.

L'ensemble de l'installation doit être hors gel et le dispositif de sectionnement s'il existe doit permettre d'effectuer la maintenance de l'installation.

Le volume sphérique de 10 m de rayon ayant pour centre l'intersection entre l'axe vertical du ou des demi-raccord(s) du dispositif d'aspiration et le niveau du sol fini, ne doit pas contenir d'installation électrique haute tension (y compris enterrée), à conducteurs non protégés.

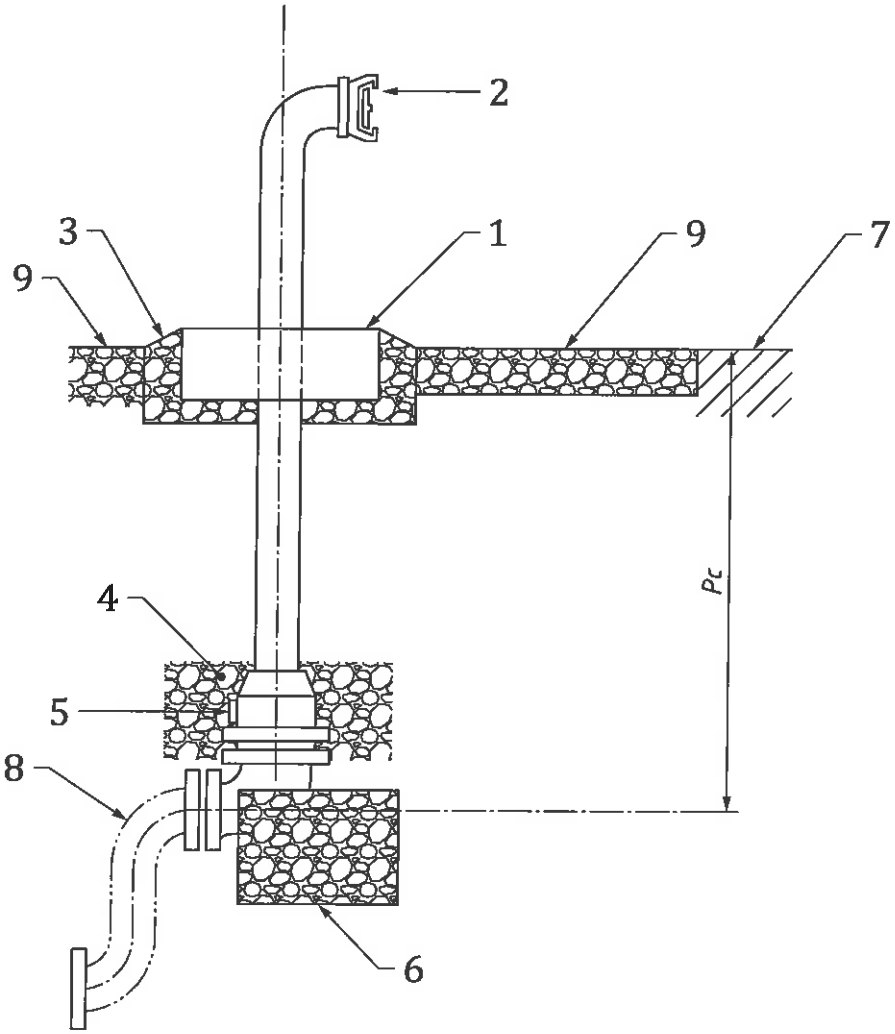

Légende

1 Ancrage
2 Demi-raccord avec bouchon
3 Pente pour éviter la stagnation d'eau
4 Dispositif pour drainage de la vidange
5 Orifice de vidange
6 Système d'ancrage du coude à patin
7 Niveau du sol fini
8 Esse de réglage éventuel
9 Socle de propreté (s'il doit exister)
Pc Profondeur de couverture

Figure 5 — Schéma de principe d'installation de prise déportée

6.2.3.2 Volume de dégagement d'une prise déportée

Les volumes de dégagement d'une prise déportée doivent respecter les conditions suivantes (voir Figure 6) :

Pour permettre la manœuvre de la prise déportée et le démontage de son bouchon, il doit exister autour de l'appareil un « volume de dégagement » sous la forme d'un cylindre vertical, libre de tout obstacle fixe. Ce demi-cylindre, centré sur l'axe vertical de la face d'appui du demi-raccord, situé au-dessus du niveau du sol, doit avoir un rayon de 0,50 m minimum et une hauteur au moins égale à 2 m.

Pour faciliter la mise en place ou la manœuvre des flexibles d'aspiration après raccordement, il doit exister autour du demi-raccord de la prise déportée un « volume de dégagement » sous la forme d'un cône, libre de tout obstacle fixe. Le cône doit avoir une hauteur « H » minimale de 1 m, et un angle au sommet « MPN » supérieur ou égale à 45°. Le demi-raccord étant horizontal, l'axe de ce cône est horizontal, et son origine se situe au niveau de la section de sortie de ce demi-raccord.

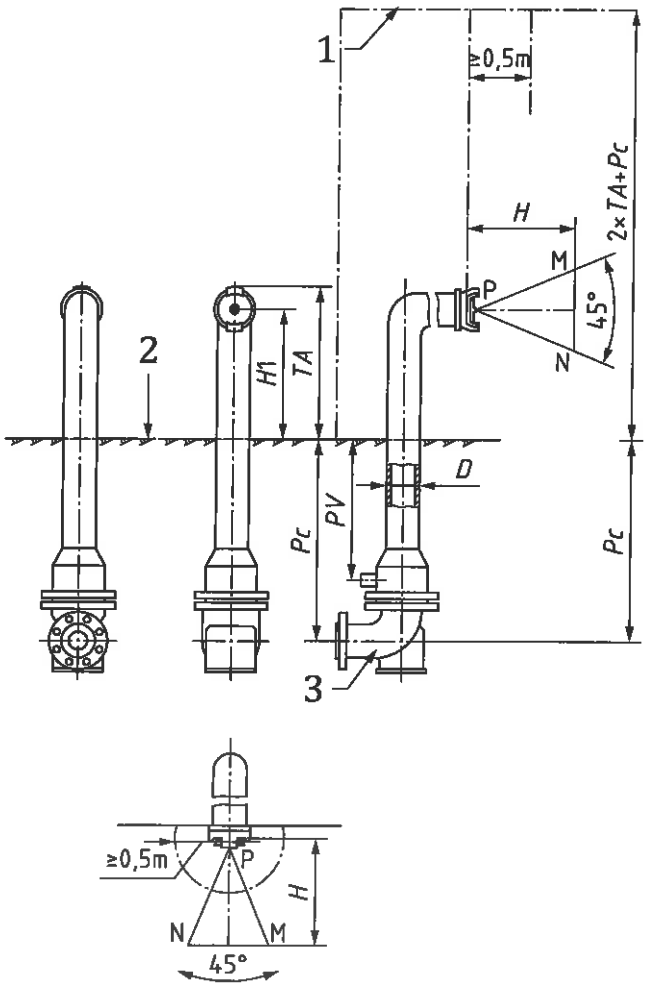

Légende

1 Limite espace libre
2 Niveau du sol fini
3 Coude à patin à orienter en fonction de l'installation
D Diamètre extérieur de la canalisation
Pc Profondeur de couverture
Pv Profondeur de l'orifice de vidange
TA Hauteur de la partie émergente de la prise déportée
H Hauteur du cône
H1 Hauteurs à l'axe des orifices des demi-raccords
2xTA+Pc Hauteur de dégagement

Figure 6 — Volume de dégagement d'une prise déportée

6.2.4 Installation de la prise déportée

Les recommandations qui suivent doivent être respectées pour l'ancrage et la mise à niveau des prises déportées.

6.2.4.1 Ancrage

La prise déportée doit être maintenue au niveau du sol par un dispositif d'ancrage. Ce dispositif peut être soit un ouvrage en maçonnerie qui doit avoir au moins une épaisseur de 0,3 m et qui s'étend au moins sur 0,2 m autour de la paroi extérieure de la prise déportée, soit tout autre dispositif assurant la même fonctionnalité.

6.2.4.2 Socle de propreté

En cas de pose en terrain naturel (par exemple absence de revêtement béton ou bitumineux), la prise déportée doit être entourée par un socle de propreté ayant au moins 0,15 m d'épaisseur et s'étendant au moins à 0,3 m autour de la paroi extérieure de la prise déportée. Dans l'axe du demi-raccord cette distance doit être d'au moins 0,6 m (voir Figure 7). Ces distances incluent l'ancrage.

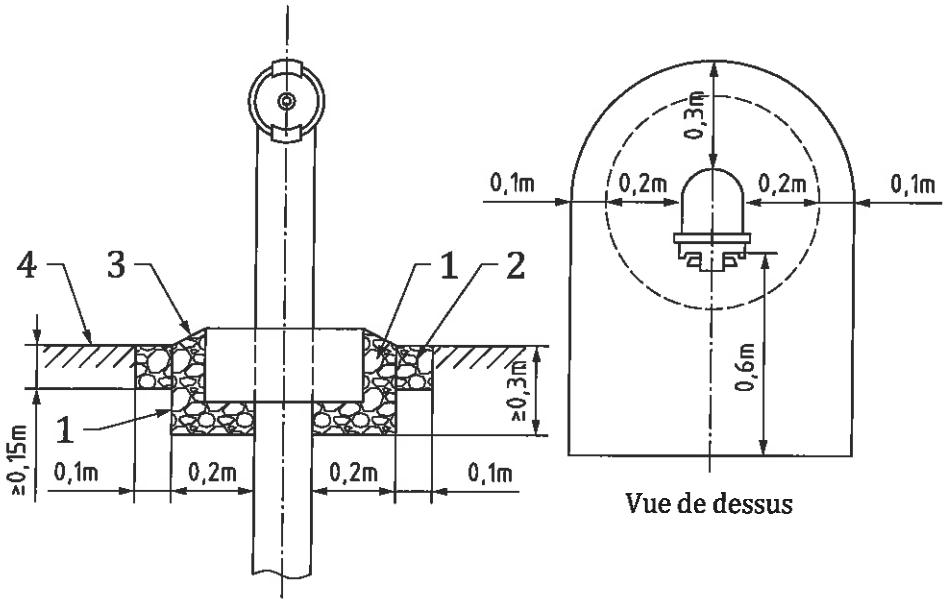

Légende

1 Ancrage
2 Socle de propreté
3 Pente pour éviter la stagnation d'eau
4 Niveau du sol fini

Figure 7 — Socle de propreté pour prise déportée

6.2.4.3 Dispositif de drainage pour vidange

Un dispositif de drainage pour vidange doit être prévu. Il est constitué par exemple, d'un amas de cailloux de 200 L minimum, de granulométrie au moins égale à 30 mm, ne comportant aucune fine, protégé par un dispositif de drainage empêchant toute pénétration de racines et de fines.

6.2.4.4 Appui et butée du coude à patin

Le coude à patin de la prise déportée doit être placé dans un massif en béton dont la stabilité est assurée dans le temps. Ce massif doit être dimensionné pour reprendre l'effort éventuel lié à l'aspiration au niveau du coude à patin. Cela conduit à un volume de béton au minimum de 0,1 m^3.

L'orifice de vidange ne doit pas être obstrué. Le dispositif d'appui et de butée ne doit pas être un obstacle à la vidange efficace de la prise déportée.

6.2.4.5 Mise à niveau

À la mise en place, lorsque les conditions de pose dépassent les possibilités intrinsèques de mise à niveau de la prise déportée, celle-ci doit être réalisée par l'adjonction de manchettes, d'une esse de réglage, etc.

6.2.4.6 Vidange

Toutes les précautions doivent être prises pour que la prise déportée puisse être vidangée. La vidange de l'appareil ne doit en aucun cas être mise en communication avec un égout susceptible d'être en charge.

6.2.4.7 Remblaiement

Le remblaiement est réalisé de manière à éviter tout affaissement autour de la prise déportée et toute détérioration de cette dernière.

7 Conditions de réception de l'installation des poteaux, bouches et prises d'aspiration

7.1 Généralités

L'installation des poteaux, bouches et prises d'aspiration doit faire l'objet d'une visite de réception en présence de l'installateur et du propriétaire de l'installation ou de son représentant désigné, de l'exploitant du réseau s'il est concerné.

Cette réception a pour but de contrôler la conformité de l'installation avec le présent document et les spécifications figurant dans le dossier technique.

La réception doit faire l'objet d'un rapport (voir Annexe A).

Au préalable, avant de manœuvrer l'appareil, il est indispensable d'en identifier la marque et le modèle afin de respecter les consignes techniques particulières et modes opératoires du fabricant.

7.2 Dossier technique

L'installateur doit fournir au demandeur et à l'exploitant de l'installation un dossier technique qui comprend :

— le document indiquant la capabilité d'aspiration de l'installation ;

— l'attestation de réception, comprenant :

  — le rapport de réception ;

  — le plan de récolement de l'installation, y compris son dispositif de sectionnement ;

— les consignes d'exploitation et de maintenance du fabricant.

7.3 Opérations à réaliser dans le cadre du rapport d'essai

L'établissement du rapport de réception nécessite la réalisation de l'ensemble des opérations successives décrites ci-dessous.

7.3.1 Vérifications générales

Elles consistent à procéder à la vérification :

— de la conformité de l'installation au présent document et à la réglementation ;

— du respect des règles de l'art.

7.3.2 Vérifications visuelles du poteau, de la bouche ou de la prise d'aspiration

Les vérifications visuelles doivent être réalisées par du personnel compétent. Elles consistent à vérifier :

- l'aspect général de la partie visible de l'installation (la présence du dispositif, sa verticalité s'il s'agit d'un poteau, l'absence de détérioration, de corrosion, etc.) ;
- la conformité de son implantation (voir 4.3, 5.3, 6.2.3), y compris sa visibilité et son accessibilité ;
- la présence et la conformité de l'ancrage lorsqu'il est requis ;
- la présence et la conformité du socle de propreté lorsqu'il est requis ;
- la présence et le bon état de tous les éléments apparents du poteau, de la bouche ou de la prise d'aspiration ;
- le libre accès et bon état du (des) raccord(s)/demi-raccord(s) ;
- la présence et le bon état du (des) bouchon(s) ;
- la présence éventuelle d'un dispositif d'entrée d'air sur un bouchon ;
- le bon état du revêtement si existant ;
- la présence de la signalisation ;
- la hauteur H1 du demi-raccord central par rapport au niveau du sol ;
- la conformité de l'installation au présent document.

7.3.3 Vérifications de fonctionnement du poteau, de la bouche ou de la prise d'aspiration

Avant toute manœuvre, s'assurer que l'appareil n'est pas sous pression d'air ni d'eau.

Les vérifications du fonctionnement et de la performance hydraulique consistent à :

- si existant, manœuvrer plusieurs fois le dispositif de sectionnement pour garantir son bon fonctionnement ;
- vérifier la capabilité d'aspiration : réaliser un test d'aspiration pour vérifier que l'eau s'écoule comme prévu ;
- vérifier, s'il existe, le bon fonctionnement du dispositif de vidange : à l'issue du temps prescrit au paragraphe 4.1.8 de la norme NF S 61-240, constater que la colonne est vide d'eau.

À l'issue de ces vérifications, remettre le dispositif de sectionnement dans la position prévue.

8 Maintenance des poteaux, bouches et prises d'aspiration

8.1 Généralités

Pour garantir la disponibilité continue d'une installation de poteau, de bouche ou de prise d'aspiration, une inspection et une maintenance régulières doivent être pratiquées. Avant de manœuvrer l'appareil, il est indispensable d'en identifier la marque et le modèle afin de respecter les consignes techniques particulières et les modes opératoires du fabricant.

8.2 Périodicité

La périodicité des opérations de maintenance doit être appliquée conformément à la réglementation.

8.3 Vérifications visuelles

Les vérifications visuelles doivent être réalisées par du personnel compétent. Elles consistent à vérifier :

— l'aspect général de la partie visible de l'installation (la présence du dispositif, son identification, sa verticalité s'il s'agit d'un poteau, l'absence de détérioration, de corrosion, etc.) ;

— sa visibilité et son accessibilité ;

— le bon état de l'ancrage si existant ;

— le bon état du socle de propreté si existant ;

— la présence et le bon état de tous les éléments apparents du poteau, de la bouche ou de la prise d'aspiration ;

— le libre accès et bon état du (des) raccord(s)/demi-raccord(s) ;

— la présence et le bon état du (des) bouchon(s) ;

— la présence éventuelle d'un dispositif d'entrée d'air sur un bouchon ;

— le bon état du revêtement si existant ;

— la présence de la signalisation ;

— l'absence de fuite apparente ;

— l'absence d'eau dans le coffre pour la bouche d'aspiration et dans la colonne pour les poteaux, bouches et prises déportées.

8.4 Vérifications hydrauliques

8.4.1 Conditions préalables

Quel que soit le dispositif utilisé pour effectuer les vérifications hydrauliques, les dispositions suivantes doivent être prises :

— avant toute manœuvre, s'assurer que l'appareil n'est pas sous pression d'air ni d'eau ;

— la vidange doit se situer en dehors de toute zone inondable et l'extrémité du dispositif de mesure doit comporter une rupture de charge avant déversement ;

— l'ensemble de la collecte des eaux pour les essais et/ou la vidange doit être capable d'absorber la totalité du volume d'eau à évacuer ;

— aucune formation de verglas ne doit être susceptible de se produire.

8.4.2 Vérification des performances hydrauliques du poteau, de la bouche ou de la prise d'aspiration

Les vérifications du fonctionnement et de la performance hydraulique consistent à :

— si existant, manœuvrer plusieurs fois le dispositif de sectionnement pour garantir son bon fonctionnement ;

— vérifier la capabilité d'aspiration : réaliser un test d'aspiration pour vérifier que l'eau s'écoule comme prévu ;

— vérifier, s'il existe, le bon fonctionnement du dispositif de vidange : à l'issue du temps prescrit au paragraphe 4.1.8 de la norme NF S 61-240, constater que la colonne est vide d'eau.

À l'issue de ces vérifications, remettre le dispositif de sectionnement dans la position prévue.

8.5 Compte-rendu

Les vérifications visuelles et hydrauliques doivent être consignées dans un compte-rendu, qui doit être transmis à la personne responsable.

NOTE L'Annexe A du présent document peut servir de trame pour la maintenance.

Annexe A
(normative)

Rapport de réception d'un dispositif d'aspiration

RAPPORT DE RECEPTION D'UN DISPOSITIF D'ASPIRATION Norme NF S 62-240		
Date :	. . / . . /	
Maître d'ouvrage :	Nom :	Signature :
Maître d'œuvre :	Nom :	Signature :

Désignation précise de l'ouvrage faisant l'objet du présent rapport :

— Adresse d'implantation du dispositif d'aspiration :

.....

.....

.....

☐☐☐☐☐ .....

— Coordonnées GPS :

.....

.....

— Nom du fabricant et/ou marque commerciale du dispositif d'aspiration : .....

.....

— Identification ou référence du dispositif d'aspiration : .....

.....

— Autres informations utiles (plan cadastral, photographie de l'installation,...) : .....

.....

Dossier technique ou D.O.E (Dossier de l'Ouvrage Exécuté) fourni par l'installateur : ☐ OUI ☐ NON

— Si oui, dossier transmis le : . . / . . / . . . .

Le présent rapport ne constitue pas une attestation relative à la sécurité des personnes.

TYPE D'INSTALLATION

— Installation d'un poteau d'aspiration ☐ → *Tableaux A.1 et A.2 à compléter*

— Installation d'une bouche d'aspiration ☐ → *Tableaux A.1 et A.3 à compléter*

— Installation d'une prise directe ☐ → *Tableaux A.1 et A.4 à compléter*

— Installation d'une prise déportée ☐ → *Tableaux A.1 et A.5 à compléter*

Tableau 1 — Prescriptions communes à tous les dispositifs d'aspiration

Référence à la norme NF S 62-240	Prescriptions et descriptions demandées	Conforme	Non conforme
7.3.2	Présence du dispositif	☐	☐
	Absence de détérioration	☐	☐
	Absence de corrosion	☐	☐
	Visibilité et accessibilité du dispositif d'aspiration	☐	☐
	Si requis, présence et conformité de l'ancrage	☐	☐
	Si requis, présence et conformité du socle de propreté	☐	☐
	Présence et bon état de tous les éléments apparents du dispositif d'aspiration	☐	☐
	Libre accès et bon état du (des) raccord(s)/demi-raccord(s)	☐	☐
	Présence et bon état du (des) bouchon(s)	☐	☐
	Présence éventuelle d'un dispositif d'entrée d'air sur un bouchon	☐	☐
	Si existant, bon état du revêtement	☐	☐
	Présence de la signalisation	☐	☐
4.3.1 / 5.3.1 / 6.1 / 6.2.3.1	Absence de conducteurs électriques à haute tension non protégés dans un volume sphérique de 10 m de rayon autour du (des) demi-raccord(s)	☐	☐
7.3.3	Capabilité d'aspiration	☐	☐
OBSERVATIONS :			

Tableau 2 — Prescriptions complémentaires pour l'installation d'un poteau d'aspiration

Référence à la norme NF S 62-240	Prescriptions et descriptions demandées	Conforme	Non conforme
	Si dispositif de sectionnement, bouche à clé du dispositif accessible, manœuvrable et signalée	☐	☐
	Si Dispositif de sectionnement : disposé à une distance comprise entre 1 et 3 m du poteau d'aspiration	☐	☐
	Si Dispositif de sectionnement manœuvre FSH	☐	☐
4.2	Poteau d'aspiration conforme à la norme NF S 61-240	☐	☐
4.3.1	Si emplacement vulnérable, présence d'un dispositif de protection	☐	☐
	Demi-raccord(s) accessible(s) et orienté(s) dans le sens du branchement à la pompe d'aspiration	☐	☐
	Hauteur du demi-raccord par rapport au niveau du sol égale à 450 mm +100/-50 mm pour les DN 100	☐	☐
	Hauteur du demi-raccord par rapport au niveau du sol égale à 550 mm +100/-50 mm pour les DN 150	☐	☐
	Si poteau implanté sur trottoir, il ne constitue pas un obstacle dangereux	☐	☐
	Verticalité du poteau d'aspiration	☐	☐
4.3.2	Volume de dégagement autour du poteau conforme pour permettre la manœuvre et le démontage de l'organe d'obturation	☐	☐
	Volume de dégagement autour du (des) demi-raccord(s) conforme pour permettre la mise en place des flexibles d'aspiration	☐	☐
4.4.1	Poteau maintenu au sol par un dispositif d'ancrage n'empêchant ni la manœuvre ni le démontage du coffre ni la remise en service après renversement (si poteau renversable)	☐	☐
4.4.3	Fonctionnement du dispositif de vidange	☐	☐
4.4.7	Présence du remblai	☐	☐
OBSERVATIONS :			

Tableau 3 — Prescriptions complémentaires pour l'installation d'une bouche d'aspiration

Référence à la norme NF S 62-240	Prescriptions et descriptions demandées	Conforme	Non conforme
5.1	Si dispositif de sectionnement, bouche à clé du dispositif accessible, manœuvrable et signalée	☐	☐
	Si Dispositif de sectionnement : disposé à une distance comprise entre 1 et 3 m de la bouche d'aspiration	☐	☐
	Si Dispositif de sectionnement manœuvre FSH	☐	☐
5.2	Bouche d'aspiration conforme à la NF S 61-240	☐	☐
5.3.1	Bouche d'aspiration implantée sur emplacement non réservé au stationnement des véhicules	☐	☐
	Absence de rétention d'eau autour de la bouche	☐	☐
	Face supérieure du raccord « Keyser » située à 50 mm maximum du niveau du sol fini	☐	☐
	Bouche d'aspiration signalée par une plaque indicatrice conforme à la réglementation ou à la NF S61-221	☐	☐
5.3.2	Volume de dégagement (0,6 m de rayon à partir du carré de manœuvre sur 2 m de hauteur) libre de tout obstacle pour permettre le raccordement et la mise en œuvre des équipements des services de secours	☐	☐
	Absence de débordement sur la chaussée du couvercle en position ouverte	☐	☐
	Alignement de la face supérieure du couvercle en position fermée avec le niveau du sol fini	☐	☐
5.4.2	Fonctionnement du dispositif de vidange	☐	☐
5.4.6	Présence de remblai	☐	☐
OBSERVATIONS :			

Tableau 4 — Prescriptions complémentaires pour l'installation d'une prise directe

Référence à la norme NF S 62-240	Prescriptions et descriptions demandées	Conforme	Non conforme
6.1	Prise directe conforme à la NF S 61-240	☐	☐
	Hauteur entre la prise d'aspiration et le niveau du sol fini comprise entre 500 mm et 800 mm	☐	☐
	Demi-raccord disposé horizontalement	☐	☐
	Coquilles du demi raccord orientées en position haute et basse	☐	☐
	Si binôme de demi-raccords, espacement entre les deux demi-raccords égal à 1 m ± 0,1 m	☐	☐
	Si plusieurs binômes, espacement conforme à la réglementation	☐	☐
	Présence de dispositif(s) de sectionnement FSH	☐	☐
OBSERVATIONS :			

Tableau 5 — Prescriptions complémentaires pour l'installation d'une prise déportée

Référence à la norme NF S 62-240	Prescriptions et descriptions demandées	Conforme	Non conforme
	Si dispositif de sectionnement, bouche à clé du dispositif accessible, manœuvrable et signalée	☐	☐
	Si Dispositif de sectionnement : disposé à une distance comprise entre 1 et 3 m de la prise	☐	☐
	Si dispositif de sectionnement manœuvre FSH	☐	☐
6.2.2	Prise déportée conforme à la NF S 61-240	☐	☐
6.2.3.1	Hauteur entre l'axe de la prise et le niveau du sol fini comprise entre 500 mm et 800 mm	☐	☐
	Demi-raccord disposé horizontalement	☐	☐
	Coquilles du demi raccord orientées en position haute et basse	☐	☐
	Si binôme de demi-raccords, espacement entre les deux demi-raccords compris entre 600 mm ± 200 mm	☐	☐
	Si plusieurs binômes, espacement conforme à la réglementation	☐	☐
	Si emplacement vulnérable, présence d'un dispositif de protection	☐	☐
	Demi-raccord(s) orientés dans le sens du branchement à la pompe d'aspiration	☐	☐
	Si prise implantée sur trottoir, elle ne constitue pas un obstacle dangereux	☐	☐
6.2.3.2	Volume de dégagement (0,5 m de rayon à partir du carré de manœuvre sur 2 m de hauteur) libre de tout obstacle pour permettre le raccordement et la mise en œuvre des équipements des services de secours	☐	☐
6.2.4.1	Prise déportée maintenue au sol par un dispositif d'ancrage d'au moins 0,3 m d'épaisseur et d'au moins 0,2 m autour de la paroi extérieure de la prise.	☐	☐
6.2.4.3	Fonctionnement du dispositif de vidange	☐	☐
6.2.4.7	Présence du remblai	☐	☐
OBSERVATIONS :			

NF S 62-240

OBSERVATIONS CONCERNANT LES NON-CONFORMITES CONSTATEES :

.....
.....
.....
.....
.....

Nom et qualité : .....

Organisme/Société : .....

responsable de l'exécution des vérifications mentionnées ci-dessus déclare exacts les renseignements portés sur le présent rapport.
Un exemplaire du présent document sera transmis à l'autorité détentrice de la police administrative spéciale de la défense extérieure contre l'incendie.

Date : **Signature :**